



PARLAMENT DE CATALUNYA

Carme Forcadell i Lluís

Presidenta

## DÉBAT GÉNÉRAL « DIVERSITÉ LINGUISTIQUE, DIVERSITÉ CULTURELLE, IDENTITÉ(S) » À LA 43E ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

*Luxembourg, le 11 juillet 2017*

Ms. Le Président, mesdames et messieurs.

D'abord je veux vous exprimer ma satisfaction de participer à cette session historique, le 50ème anniversaire de l'Assemblée Parlementaire de la francophonie.

J'ai demandé la parole pour vous expliquer l'expérience de la Catalogne en matière de diversité culturelle et linguistique, en matière d'identités.

Au cours des siècles derniers, l'utilisation de la langue catalane a été interdite à de nombreuses reprises et ils ont tenté d'étouffer l'identité nationale catalane. Toutefois, l'une et l'autre ont survécu. Les générations successives de Catalanes et Catalans ont pu les conserver, et ce malgré les tentatives d'imposition d'une autre langue et d'une autre identité. Parce que l'identité, ce que nous sentons que nous sommes, ne peut nous être imposée, de même qu'il est impossible de nous imposer une langue parlée à la maison, en famille ou entre amis.

Notre histoire nous a rendus sensibles à la liberté, respectueux de la diversité. Nous considérons chaque langue, chaque culture, comme une précieuse contribution à l'humanité.

Ainsi, lorsque les experts ont dénombré plus de 300 langues parlées en Catalogne, nous nous sommes réjouis de la pluralité des origines culturelles de notre société. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un problème pour la cohésion sociale.

La diversité représente une caractéristique propre à notre identité collective.

La langue et l'identité catalanes articulent la cohésion sociale de cette diversité. Sans impositions, comme un choix volontaire. Nous avons légiféré, nous avons développé des politiques pour que le catalan puisse être la langue véhiculaire sur notre territoire.

En ce sens, il faut signaler la loi sur la normalisation linguistique, il s'agit d'un outil législatif destiné à réglementer l'utilisation de la langue catalane, surtout dans les espaces où elle avait été interdite.



## PARLAMENT DE CATALUNYA

Carme Forcadell i Lluís

Presidenta

À partir de cette loi, nous avons instauré le catalan en tant que langue véhiculaire de l'enseignement à tous les niveaux d'éducation, en nous inspirant, entre autres, de l'expérience du Québec à propos de la langue française. Nous avons appliqué une méthode d'immersion linguistique pour les élèves qui n'ont pas le catalan comme langue maternelle.

Ce système, reconnu et loué par les autorités européennes, a permis aux élèves de dominer parfaitement la langue catalane comme la langue espagnole en fin d'études.

Nous avons légiféré abondamment (quoique l'État espagnol ait souvent annulé en partie nos lois), afin de créer une structure d'institutions culturelles catalanes destinées à encourager et diffuser notre culture dans le contexte de la globalisation. Une culture qui, par ailleurs, se diversifie toujours davantage, sous l'impulsion de l'arrivée continue de personnes ayant d'autres références, d'autres racines culturelles.

Nous avons aussi légiféré sur l'officialité d'une troisième langue en Catalogne, en plus du catalan et de l'espagnol. Il s'agit de l'aranais, une variante de l'occitan qui se parle sur une toute petite partie de notre territoire, le Val d'Aran. Récemment, nous avons fait un pas de plus en nous obligeant à protéger et promouvoir l'aranais, en tant qu'élément singulier de l'identité culturelle de la population du Val d'Aran.

Voilà l'essence de notre projet collectif de futur : un pays ouvert, pluriel, respectueux de la diversité d'identités. Un pays soudé par une langue d'utilisation commune et par une identité culturelle et nationale basée sur la liberté, qui n'exige pas de renoncer à en avoir d'autres, qui tente de ne rien imposer.

Merci beaucoup pour votre attention.